

Distr.
GÉNÉRALE

SG/CONF.7/4
16 août 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

RÉUNION INTERNATIONALE
SUR LE DÉMINAGE
Genève, 5-7 juillet 1995

Rapport de la Réunion internationale sur le déminage

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. ORGANISATION DE LA RÉUNION INTERNATIONALE SUR LE DÉMINAGE	1 - 18	3
A. Introduction	1 - 4	3
B. Ouverture de la Réunion	5	3
C. Participation	6 - 12	3
D. Élection du bureau	13	5
E. Adoption du règlement intérieur	14	5
F. Ordre du jour	15	6
G. Organisation des travaux	16	6
H. Séance d'information	17	6
I. Exposition sur le déminage	18	6
II. DÉBAT DE HAUT NIVEAU	19 - 31	7
Déclarations générales des participants et annonces de contributions au Fonds d'affectation volontaire pour l'assistance au déminage	22 - 31	7
III. GROUPES D'EXPERTS	32 - 39	10
Examen des aspects techniques du déminage et des questions ayant trait aux mines	32 - 39	10

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
IV. RENFORCEMENT ET PROMOTION DE LA RÉSERVE D'INTERVENTION DES NATIONS UNIES EN MATIÈRE DE DÉMINAGE	40 - 42	11
V. CLÔTURE DES TRAVAUX DE LA RÉUNION	43 - 44	11
ANNEXES		
I. Déclaration faite par le Président de la Réunion internationale sur le déminage au débat de haut niveau, le 6 juillet 1995		12
II. Déclaration faite par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au débat de haut niveau de la Réunion internationale sur le déminage, le 6 juillet 1995		15
III. Déclaration faite par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, à l'ouverture de la Réunion internationale sur le déminage, le 5 juillet 1995		19
IV. Déclaration liminaire faite par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires au sujet du renforcement et de la promotion de la Réserve d'intervention des Nations Unies en matière de déminage		22
V. Contributions au Fonds d'affectation volontaire des Nations Unies pour l'assistance au déminage et à la Réserve d'intervention des Nations Unies en matière de déminage annoncées à la Réunion internationale sur le déminage		25
VI. Composition des groupes d'experts		32
VII. Résumé des débats des groupes d'experts		35
VIII. Déclaration de clôture faite le 7 juillet 1995 par le Président de la Réunion internationale sur le déminage		38
IX. Liste des documents dont la Réunion était saisie		41

I. ORGANISATION DE LA RÉUNION INTERNATIONALE SUR LE DÉMINAGE

A. Introduction

1. Dans sa résolution 49/215 du 23 décembre 1994 intitulée "Assistance au déminage", l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'envisager de convoquer dès que possible une réunion internationale sur le déminage, comportant une réunion d'experts et une réunion de donateurs potentiels, afin d'encourager l'action de l'Organisation des Nations Unies et la coopération internationale dans ce domaine.
2. Conformément à cette demande, le Secrétaire général a convoqué une réunion, qui s'est tenue au Palais des Nations à Genève du 5 au 7 juillet 1995, avec un débat de haut niveau les 6 et 7 juillet. (Pour plus de précisions sur ce débat, voir la section II ci-après.)
3. La Réunion internationale avait pour objectif d'encourager les activités de l'ONU et la coopération internationale dans le domaine du déminage. Afin d'atteindre cet objectif, elle a demandé à la communauté internationale un soutien politique et financier pour les programmes de déminage de l'Organisation.
4. On attire aussi l'attention sur les dispositions de la résolution 49/215, aux termes desquelles l'Assemblée a accueilli avec satisfaction la création par le Secrétaire général d'un fonds d'affectation volontaire destiné notamment à financer des programmes d'information et de formation relatifs au déminage et à faciliter le lancement d'opérations de déminage, et a invité les États Membres ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à verser des contributions à ce fonds.

B. Ouverture de la Réunion

5. Le 5 juillet, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a ouvert, au nom du Secrétaire général, la Réunion internationale et prononcé une déclaration (dont le texte intégral est reproduit à l'annexe III).

C. Participation

6. Les États suivants étaient représentés à la Réunion : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Malte, Maroc, Mauritanie, Monaco, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie,

/...

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Yémen et Zambie.

7. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées :

Communauté européenne
Ligue des États arabes
Ordre souverain et militaire de Malte
Organisation de la Conférence islamique
Organisation de l'unité africaine
Organisation des États américains
Organisation internationale de protection civile
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Union de l'Europe occidentale

8. Les entités suivantes, bénéficiaires d'une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale, ont également assisté à la Réunion : le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

9. Les organes et programmes suivants des Nations Unies étaient représentés :

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies :

Bureau des affaires juridiques
Centre pour les droits de l'homme
Département de l'administration et de la gestion
Département des affaires politiques
Département des opérations de maintien de la paix

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
Commission économique pour l'Europe
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
Programme alimentaire mondial
Programme des Nations Unies pour le développement

10. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées :
l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et
l'Organisation mondiale de la santé.

11. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées :

Anti-mine Action Project
Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre
nucléaire, section allemande
Berliner Informationszentrum

Care UK
Caritas Internationalis
Ciet International
Comité consultatif mondial de la Société des amis
Comité international pour la sécurité et la coopération européennes
Conseil mondial de la paix
École polytechnique fédérale de Lausanne
Équilibre
Handicap International
Human Rights Watch
InterAction/Operation USA
International Association for Humanity's Future
Jesuit Refugee Service-Europe
Medico International
Mines Advisory Group
Mine Victims Fund
Mouvement des fonctionnaires des Nations Unies et des institutions
spécialisées pour le désarmement et la paix
Norwegian People's Aid
Organisation internationale de perspective mondiale
Organization for Mine Clearance and Afghan Rehabilitation
Soldiers of Peace International
Steering Committee for Humanitarian Response
Terra Segura
Terre des Hommes
Transasia Surveys
Vietnam Veterans of America Foundation
World Information Clearing Centre on Global Problems

12. La liste des participants a été distribuée sous les cotes SG/CONF.7/INF.1 et Add.1.

D. Élection du bureau

13. À sa 1re séance plénière, le 5 juillet, la Réunion internationale a élu par acclamation les membres ci-après de son bureau :

Président : S. E. M. Erik Derycke (Belgique)

Vice-Présidents : S. E. M. Virgil Constantinescu (Roumanie)
S. E. M. Abdul Rahim Ghafoorzai (Afghanistan)
S. E. M. Aguiar Jonassane Reginaldo Real Mazula
(Mozambique)
S. E. M. Hugo Palma (Pérou)

E. Adoption du règlement intérieur

14. À sa 1re séance plénière, le 5 juillet, sur la proposition du Président provisoire, la Réunion internationale a décidé que les travaux de ses séances seraient régis par le règlement intérieur des conférences de l'Organisation des Nations Unies pour les annonces de contributions (A/33/580), étant entendu que, conformément à l'article 22 de ce règlement, toute question de procédure

/...

soulevée au cours des séances de la Réunion et qui n'était pas prévue dans ledit règlement intérieur serait résolue conformément au règlement applicable aux commissions de l'Assemblée générale (A/520/Rev.15 et Amend. 1 et 2).

F. Ordre du jour

15. À sa 1re séance plénière, la Réunion internationale a adopté l'ordre du jour provisoire ci-après, qui figurait dans le document SG/CONF.7/1 :

1. Ouverture de la Réunion.
2. Élection du bureau.
3. Adoption du règlement intérieur, de l'ordre du jour et organisation des travaux.

Débat de haut niveau

4. Déclarations générales des participants et annonces de contributions au Fonds d'affectation volontaire pour l'assistance au déminage.

Groupes d'experts

5. Examen des aspects techniques du déminage et des questions ayant trait aux mines.
6. Renforcement et promotion de la Réserve d'intervention des Nations Unies en matière de déminage.
7. Clôture des travaux de la Réunion.

G. Organisation des travaux

16. Toujours à sa 1re séance plénière, la Réunion internationale a approuvé l'organisation des travaux proposée dans l'annexe au document SG/CONF.7/1.

H. Séance d'information

17. Le 5 juillet, un exposé sur les travaux accomplis jusqu'alors pour réviser le Protocole II à la Convention sur les mines terrestres a été présenté par S. E. M. Johan Molander (Suède), Président du Groupe d'experts gouvernementaux appelé à préparer la Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. La séance d'information a été suivie d'une session de questions-réponses.

I. Exposition sur le déminage

18. Parallèlement à la Réunion internationale, les participants ont été invités à visiter une exposition sur le déminage et les activités connexes qui se tenait au Palais des Nations. On y montrait, sous forme intégrée, l'effet des mines

/...

terrestres sur les populations et les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour y remédier. Plusieurs photographes de renommée internationale y présentaient des clichés.

II. DÉBAT DE HAUT NIVEAU

19. Le débat de haut niveau prévu dans le cadre de la Réunion internationale a eu lieu les 6 et 7 juillet 1995. Le Président de la Réunion a fait une déclaration liminaire (dont le texte est reproduit à l'annexe I).

20. Le Secrétaire général a également fait une déclaration dans le cadre de ce débat (voir le texte de cette déclaration à l'annexe II).

21. À la suite de cette déclaration, le Secrétaire général a présenté aux participants une jeune fille somalie, Fadumo Bihi Koshi, victime de l'explosion d'une mine.

Déclarations générales des participants et annonces de contributions au Fonds d'affectation volontaire pour l'assistance au déminage

22. À ses 2e à 4e séances, les 6 et 7 juillet, les participants à la Réunion internationale ont entendu des déclarations au titre du point 4 intitulé "Déclarations générales des participants et annonces de contributions au Fonds d'affectation volontaire pour l'assistance au déminage". La Réunion était saisie d'une note du Secrétariat sur les efforts internationaux visant à résoudre le problème mondial des mines terrestres non neutralisées (SG/CONF.7/2).

23. À la 2e séance, le 6 juillet, des déclarations ont été faites par les personnalités suivantes : S. E. M. Cyrus R. Vance, Représentant spécial du Secrétaire d'État des États-Unis; S. E. M. Jose Luis Dicenta, Secrétaire d'État à la coopération internationale et à l'Amérique latine de l'Espagne, qui s'est exprimé au nom de l'Union européenne; S. E. M. Emanuel Scammacca del Murgio e dell'Agnone, Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Italie; S. E. M. Xavier Emmanuelli, Secrétaire d'État à l'action humanitaire de la France; S. E. M. Helmut Schaefer, Ministre d'État du Ministère des affaires étrangères de l'Allemagne; S. E. M. H.A.F.M.O. van Mierlo, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas; M. Gary Punch, M.P., Ministre de la science et du personnel de la défense de l'Australie; S. E. Mme Benita Ferrero-Waldner, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Autriche; S. E. M. Jan Egeland, Secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères de la Norvège; S. E. M. José Bernard Pallais, Vice-Ministre des affaires étrangères du Nicaragua; S. E. Mme Joan Burton, Ministre d'État au Département des affaires étrangères de l'Irlande, chargée de la coopération pour le développement; et S. E. M. Amine El Khazen, Représentant permanent du Liban auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Mme Emma Bonino, Commissaire de la Commission européenne, a fait une déclaration au nom de la Commission européenne.

24. À la 3e séance, le 6 juillet, des déclarations ont été faites par les personnes suivantes : S. E. M. Nigel C. R. Williams, C.M.G., Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de

l'Office des Nations Unies à Genève; S. E. M. Volodymyr Khandogy, Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Ukraine; S. E. M. Luis Valencia Rodriguez, Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; S. E. M. José Manuel Briosa e Gala, Secrétaire d'État à la coopération du Portugal; S. E. M. Pekka Haavisto, Ministre de l'environnement et de la coopération pour le développement de la Finlande; M. Andrew McAlister, Représentant permanent par intérim du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; S. E. M. Dimitar Mitkov, Ministre adjoint de la défense de la Bulgarie; S. E. M. Hisashi Owada, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; S. E. M. Virgil Constantinescu, Secrétaire d'État, Département des organisations multilatérales du Ministère des affaires étrangères de la Roumanie; S. E. M. Robin Gray, Ministre d'État et Ministre adjoint aux affaires étrangères et au commerce extérieur de la Nouvelle-Zélande; S. E. M. Pierre Schori, Ministre de la coopération internationale pour le développement de la Suède; S. E. M. Jakob Kellenberger, Secrétaire d'État, Ministre des affaires étrangères de la Suisse; S. E. M. George Chelmis, Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; S. E. M. Aguiar Jonassane Reginaldo Real Mazula, Ministre de la défense nationale du Mozambique; S. E. M. Abdul Rahim Ghafoorzai, Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Afghanistan; S. E. M. Eytan Bentzur, Directeur général adjoint au Ministère des affaires étrangères d'Israël; S. E. M. Poul Nielson; Ministre de la coopération pour le développement du Danemark; S. E. M. Hugo Palma, Ambassadeur du Pérou en France; S. E. M. Seung Ho, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; S. E. M. Ribor Toth, Secrétaire d'État adjoint au Ministère de la défense de la Hongrie; S. E. M. Robert Mroziejcz, Sous-Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères de la Pologne; M. Javad Zarif, Ministre adjoint des affaires étrangères chargé des questions internationales et juridiques de la République islamique d'Iran; S. E. M. Tej Bunnag, Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Phan Sothy, Vice-Président du Conseil cambodgien du déminage; Mgr Christophe Pierre, Mission permanente d'observation du Saint-Siège à l'Office des Nations Unies à Genève; S. E. M. Mounir Zahran, Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; et S. E. M. Agus Tarmidzi, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

25. Des déclarations ont également été faites par M. Cornelio Sommaruga, Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et par le Comte Edouard Decazes, Observateur permanent de l'Ordre souverain et militaire de Malte auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

26. Des déclarations ont également été faites par M. Hiroshi Nakajima, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ainsi que par Mme Carol Bellamy, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et M. Anders Wijkman, Administrateur assistant du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

27. À la 4e séance, le 7 juillet, des déclarations ont été faites par les personnalités suivantes : S. E. M. Sergueï Lavrov, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'ONU à New York; S. E. Mme Maria Krasnohorska, Représentante permanente de la Slovaquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Abdulatty Ibrahim Al-Oubaidy, Sous-Secrétaire aux affaires européennes au Ministère des affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne; M. Zdenek Venera, Chef de la Mission permanente de la République tchèque à la Conférence du désarmement à Genève; S. E. M. Gunnar Snorri Gunnarsson, Représentant permanent de l'Islande auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Mligna Saignavongs, Directeur au Département de l'Europe et de l'Amérique du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao; M. Manuel Benitez, Représentant permanent adjoint de l'Argentine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; S. E. M. Satish Chandra, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; S. E. M. Gilberto Vergne Saboia, Représentant permanent adjoint du Brésil auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; S. E. M. Miomir Zuzul, Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; S. E. M. Guillermo Alberto Gonzalez, Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; S. E. M. Adriano Parreira, Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; S. E. M. Ansis Reinhardts, Mission permanente de la Lettonie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; S. E. M. J. B. Seleibi, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; et S. E. M. Abdel Rahman Guide, Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

28. Des déclarations ont également été faites par M. Ruben M. Perina, Coordonnateur du Projet de déminage de l'Organisation des États américains (OEA), et S. E. M. Abderrahamane Benseid, Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Genève.

29. Mme Catherine Bertini, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), a aussi fait une déclaration.

30. La Réunion a également entendu, sur la recommandation du Bureau, des déclarations faites par les organisations non gouvernementales suivantes : M. Stephen Goose, Directeur des programmes, Human Rights Watch, au nom de la campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres; M. Sayed Aqa, Mine Clearance Planning Agency in Afghanistan, au nom des organisations non gouvernementales qui participent au déminage proprement dit; et Mme Rebecca Larson, Fédération luthérienne mondiale, au nom des organisations non gouvernementales qui apportent une assistance aux victimes des mines.

31. Au cours du débat de haut niveau, les participants ont annoncé des contributions en faveur des activités de déminage ainsi qu'au Fonds d'affectation volontaire pour l'assistance au déminage (voir la liste de ces contributions à l'annexe V).

III. GROUPES D'EXPERTS

Examen des aspects techniques du déminage et des questions ayant trait aux mines

32. Lors de la 1re séance plénière, à la suite d'une décision prise par la Réunion internationale, neuf groupes d'experts ont été créés afin d'étudier les aspects techniques du déminage et des questions ayant trait aux mines (point 5 de l'ordre du jour).

33. Ces groupes se sont réunis les 5, 6 et 7 juillet 1995 sous la présidence des Vice-Présidents de la Réunion.

34. Ils ont procédé à des échanges de vues sur les thèmes suivants :

- a) Levés de champs de mines;
- b) Méthodes actuelles de déminage;
- c) Formation de démineurs autochtones;
- d) Gestion des opérations de déminage;
- e) Innovations technologiques dans les domaines de la détection des mines et des champs de mines et du déminage;
- f) Traitement et rééducation des victimes des mines terrestres;
- g) Déminage d'urgence : problèmes et solutions;
- h) Sensibilisation et formation;
- i) Programme intégré de déminage : concept et mise en oeuvre.

35. Les documents d'information Nos 1 à 9 ont été distribués aux participants pour faciliter l'examen des questions mentionnées ci-dessus.

36. La composition des groupes d'experts figure à l'annexe VI du présent rapport.

37. À la 6e séance plénière, le 7 juillet, les Vice-Présidents de la Réunion, en leur qualité de présidents des Groupes d'experts, ont fait rapport sur les délibérations de leurs groupes respectifs comme suit :

38. S. E. M. Virgil Constantinescu (Roumanie) a fait rapport sur les délibérations des Groupes A, E et G; S. E. M. Abdul Rahim Ghafoorzai (Afghanistan) sur celles des Groupes B et D; S. E. M. Aguiar Jonassane Reginaldo Real Mazula (Mozambique) sur celles des Groupes C et F; et S. E. M. Hugo Palma (Pérou) sur celles des Groupes H et I.

39. Un bref compte rendu de ces délibérations est présenté à l'annexe VII du présent rapport.

IV. RENFORCEMENT ET PROMOTION DE LA RÉSERVE D'INTERVENTION
DES NATIONS UNIES EN MATIÈRE DE DÉMINAGE

40. La Réunion internationale a examiné à sa 6e séance, le 7 juillet, le point 6 intitulé "Renforcement et promotion des capacités de réserve de l'ONU en matière de déminage". Elle était saisie d'une note du Secrétariat sur la question (SG/CONF.7/3).

41. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a fait une déclaration liminaire (dont le texte figure à l'annexe IV).

42. Des déclarations ont été faites par S. E. M. Thomas McNamara, Secrétaire adjoint aux affaires politiques et militaires du Département d'État des États-Unis, et par S. E. M. Mounir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. (Les annonces de contribution à la Réserve d'intervention sont indiquées à l'annexe V.)

V. CLÔTURE DES TRAVAUX DE LA RÉUNION

43. À la 6e séance plénière, le 7 juillet, les Vice-Présidents de la Réunion, en leur qualité de présidents des Groupes d'experts, ont fait rapport sur les délibérations de leurs groupes respectifs (voir le paragraphe 38 ci-dessus).

44. Le Président de la Réunion internationale a fait une déclaration de clôture (dont le texte figure à l'annexe VIII).

ANNEXE I

Déclaration faite par le Président de la Réunion
internationale sur le déminage au débat de haut
niveau, le 6 juillet 1995

1. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de la confiance que vous venez d'accorder à mon pays en me portant à la présidence de la Réunion internationale sur le déminage, dont j'ouvre, aujourd'hui, le débat général. Croyez que je suis parfaitement conscient de l'honneur qui m'est fait et de la responsabilité particulière qui m'échoit. J'ai l'espoir que la Réunion sur le déminage de juillet 1995 s'impose comme une étape importante dans la lutte contre les mines.
2. Je voudrais d'emblée souligner les mérites du Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, qui, reconnaissant l'acuité du problème et l'inquiétude de la communauté internationale, a convoqué sans tarder la réunion souhaitée par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/215 du 23 décembre 1994. Il a chargé M. Hansen, Secrétaire général adjoint du Département des affaires humanitaires, d'organiser cette réunion. Je voudrais l'en remercier, lui et toute son équipe.
3. Aux premières heures de notre débat, l'ampleur du problème mérite d'être rappelée. On estime à plus de 100 millions le nombre de mines antipersonnel actuellement disséminées à la surface de notre planète. Les régions affectées ont connu des troubles graves, dont diverses séquelles pèsent lourdement sur le redémarrage de leur économie et le rétablissement de la paix civile.
4. De ces séquelles, les mines sont les plus insidieuses. Leur menace perdure et représente un obstacle majeur à la sécurité des populations et à la reprise de leurs activités normales. Alors même que les combats ont cessé, elles continuent à tuer et à mutiler au rythme actuel de 500 victimes par semaine.
5. Comment ne pas penser ici aux nombreux enfants qui, chaque semaine, sont estropiés par des mines antipersonnel.
6. Loin de diminuer, le problème s'aggrave. En 1993, les activités de déminage ont permis de désamorcer mondialement quelque 100 000 mines alors que, dans la même année, 2 millions de mines nouvelles étaient posées. Le défi qui nous est lancé est donc un défi majeur car, si la pose des mines est rapide, facile et bon marché, leur enlèvement est coûteux, difficile et dangereux.
7. Ce sombre tableau mérite cependant d'être nuancé. La communauté internationale a en effet pris conscience de la gravité de la situation et de l'urgence d'y apporter une solution, dans un esprit de nécessaire solidarité. Cette prise de conscience a conduit de nombreux pays à s'imposer un moratoire sur l'exportation de ces engins. Je veux dire, à cet égard, la satisfaction que m'inspirent les mesures prises par beaucoup, dont l'Union européenne, mesures que la Présidence espagnole de l'Union aura l'occasion d'exposer en détail. Un effort important a donc été fait pour freiner le flux de mines antipersonnel en amont, ce qui devrait ménager l'avenir.

8. Dans le même esprit, la convocation de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes inhumaines est aussi particulièrement bienvenue. À défaut d'une suppression totale et définitive des mines antipersonnel, qui reste un idéal lointain mais accessible, cette conférence va s'efforcer de restreindre et de discipliner l'usage des mines, dans l'espoir d'en atténuer les effets rémanents que nous connaissons aujourd'hui.

9. Président de notre réunion, je voudrais aussi rendre un hommage tout particulier aux organisations non gouvernementales ainsi qu'à de nombreuses autres organisations internationales. Plusieurs d'entre elles n'ont cessé d'étudier et d'attirer l'attention de l'opinion publique mondiale sur le problème des mines. Sur le terrain, leur action s'est souvent distinguée par son ampleur et son efficacité et fut, à plusieurs titres, exemplaire.

10. Mais ce qui nous occupe aujourd'hui, c'est la tâche gigantesque du déminage. Que nous soyons réunis ici, à Genève, à un haut niveau, donne la mesure de la prise de conscience du problème et de la volonté politique d'y apporter des solutions. Ces solutions demandent la mise en place de structures et l'édification d'une base technique importante; elles exigent aussi des moyens financiers considérables. Notre réunion devrait répondre à cette double exigence. Pendant deux jours, neuf groupes d'experts vont identifier les problèmes du déminage; ils échangeront leurs expériences et traceront les voies possibles d'une action coordonnée et cohérente de la communauté internationale. Car si beaucoup reste à faire, l'expérience accumulée jusqu'ici est loin d'être négligeable. En Angola, en Afghanistan, au Cambodge et dans d'autres pays encore, des campagnes de déminage ont été menées, qui ont permis l'acquisition d'une riche expérience. Ces actions ont cependant souvent été conduites en ordre dispersé, si bien que les leçons et les enseignements n'en ont pas toujours été complètement partagés.

11. Une de nos tâches sera d'intensifier cet échange d'informations et de lui assurer un avenir.

12. Pour ce faire, le souhait de mon pays est de voir renforcer le Centre international de déminage placé sous l'autorité du Secrétaire général de l'ONU. Ce centre devrait disposer d'un état-major d'experts qui non seulement ferait l'inventaire des problèmes, mais aussi constituerait la banque de données indispensable. On y trouverait les bases cartographiques des régions touchées et les notices techniques des mines existantes; on y trouverait aussi tous les renseignements utiles sur les techniques de déminage et leur évolution. Ce centre pourrait encore mettre en contact les services de déminage nationaux et, en centralisant les expériences, les faire partager par tous. Chacun trouverait là une source d'aide à la planification et plus généralement d'assistance qui ne peut que servir l'intérêt commun. L'actuelle réflexion menée par le Secrétariat sous le nom de réserve d'intervention me semble, à cet égard, aller dans la bonne direction.

13. J'aimerais maintenant lancer un triple appel. Le premier s'adresse aux pays qui possèdent les capacités techniques ou financières indispensables à notre tâche. J'appelle ces pays à fournir toutes les contributions techniques, humaines et financières dont ils se sentent capables. La catastrophe humanitaire que représentent les mines antipersonnel est d'une dimension telle

/...

que seule la solidarité internationale peut y porter remède. Cette solidarité a joué par le passé et, si elle me semble assurée pour l'avenir, nous la voudrions plus forte et plus coordonnée; les pays donateurs rentabiliseraient ainsi leurs efforts au grand profit des bénéficiaires du déminage.

14. Mon second appel va aux pays qui souffrent des mines antipersonnel; en effet, une réunion comme la nôtre ne peut faire oeuvre utile sans parler vrai. Les pays affligés doivent savoir que l'aide internationale doit s'appuyer sur une volonté locale de lutter contre les mines. Ils doivent savoir que le déminage ne sera pas possible sans retour à la paix. La poursuite des combats entraîne la pose de mines nouvelles, empêche le déminage sur le terrain et décourage la bonne volonté internationale. L'aide internationale, nécessairement limitée, ira là où ses efforts ont de réelles chances de porter des fruits.

15. Mon troisième appel demandera à tous une réflexion plus globale sur les mines. Le temps d'un premier examen de l'opportunité d'une convention internationale bannissant les mines antipersonnel, à l'instar, mutatis mutandis, des armes chimiques et biologiques, me semble venu. Sans doute s'agit-il là d'un exercice complexe et de longue haleine, la difficulté de la tâche ne devrait cependant pas nous décourager d'interdire des armes qui représentent pour bien des populations une véritable tragédie. Pourquoi ne pas confier à la Conférence du désarmement les études préliminaires d'une telle convention?

16. Je finirai en rappelant brièvement la position de la Belgique. Mon pays a, cette année, interdit radicalement toutes les mines antipersonnel. Leur production, leur usage et leur commerce sont désormais hors la loi. Nous espérons voir de nombreux pays nous rejoindre prochainement dans cette politique. Au plan financier, la Belgique a été parmi les premiers contributeurs au Fonds et à l'organisation de la présente Réunion. Sur le terrain, nous avons en cours une troisième campagne de déminage au Cambodge et nous sommes prêts à considérer d'autres interventions de nos experts là où le souhait en serait exprimé.

17. Les résultats de la Réunion dont le débat général s'ouvre aujourd'hui auront une grande importance, tant sur le plan humanitaire que pour l'aide au développement. J'engage chaque délégation à ne pas le perdre de vue. Conscient des espoirs qui sont placés en nous, j'ai confiance dans le succès de nos travaux.

ANNEXE II

Déclaration faite par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au débat de haut niveau de la Réunion internationale sur le déminage, le 6 juillet 1995

1. La réunion à laquelle nous sommes conviés aujourd'hui constitue un moment essentiel des efforts déployés par la communauté internationale pour prendre en charge l'intolérable situation née de la prolifération des mines terrestres antipersonnel dans le monde. Cette question revêt à mes yeux une importance cruciale. Et elle doit être traitée avec la plus extrême urgence. Dès mon entrée en fonctions, j'ai voulu attirer l'attention du Conseil de sécurité sur ce problème. Dans l'Agenda pour la paix, j'ai souligné que le déminage constituait une activité essentielle pour consolider la paix après les conflits. Notre réunion d'aujourd'hui s'inscrit dans cette perspective. Car je suis persuadé que la communauté internationale doit aborder le problème du déminage d'une manière à la fois spécifique et concrète.

2. Les mines antipersonnel constituent, en effet, de par leur nombre et le danger qu'elles représentent, une question tout à fait prioritaire. Nous savons tous qu'il existe, à l'heure actuelle, une centaine de millions de mines, posées de façon souvent anarchique dans toutes les zones de conflits actuels ou passés. On considère que plus de 60 pays sont affectés par ce fléau. Chaque année, plus de 10 000 personnes sont tuées par leur explosion. Les mines antipersonnel constituent donc de véritables armes de destruction massive. Une destruction massive tout à la fois perverse et sournoise, car elle frappe aveuglément des populations civiles, souvent longtemps après la fin des conflits.

3. La communauté internationale commence aujourd'hui à prendre conscience de ce drame. Les actions menées dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination portent en priorité sur les mines antipersonnel. Et les pays qui les fabriquent se sont largement associés à l'appel lancé par l'Assemblée générale pour obtenir un moratoire sur leur exportation. De plus, la révision récente du Protocole sur les mines terrestres a donné lieu à plusieurs propositions qui pourraient permettre, très certainement, de limiter la prolifération et l'utilisation inconsidérée des mines et, ainsi, de mieux protéger les populations civiles.

4. Mais, tout en poursuivant cette action normative, nous devons agir de façon concrète et immédiate, par de vastes actions de déminage. C'est cette préoccupation qui est la nôtre aujourd'hui. L'ONU agit d'ores et déjà dans ce sens. Elle a notamment mis en oeuvre plusieurs programmes d'assistance au déminage : dans le cadre d'opérations humanitaires comme en Afghanistan ou en Iraq, dans le cadre de missions de maintien de la paix comme au Mozambique ou en Somalie, ou dans la perspective de la consolidation de la paix après un conflit comme au Cambodge. D'autre part, l'Organisation s'apprête à exécuter un important programme de déminage en Angola et se prépare à fournir très prochainement une assistance en matière de déminage au Rwanda, à la Géorgie, au Tchad et dans l'ex-Yougoslavie.

5. Un grand nombre d'organismes des Nations Unies participent directement ou indirectement à ces opérations. C'est notamment le cas du Fond des Nations Unies pour l'enfance, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Programme alimentaire mondial et du Programme des Nations Unies pour le développement. De plus, les organisations non gouvernementales et le secteur privé sont aujourd'hui des agents indispensables de l'action de l'ONU. Et rien ne pourra être réalisé sans leur participation effective.

6. Mais nous avons tous conscience qu'il s'agit d'un travail de longue haleine, surtout lorsqu'on sait que, l'an dernier, pour 120 000 mines terrestres enlevées, 2 à 5 millions ont été posées dans au moins 17 zones de conflits. La communauté internationale a donc besoin de renforcer son action de mobilisation. C'est là l'objet principal de notre réunion.

7. Et je remercie par avance tous les États participants de leur contribution aux programmes d'assistance au déminage. Je suis sûr que cette réunion favorisera nos discussions sur les aspects plus techniques du déminage, et notamment sur les moyens de recenser les mines posées, sur les méthodes d'enlèvement, sur la formation des démineurs, sur l'organisation des opérations de déminage et sur les nouvelles technologies susceptibles d'être mises en oeuvre dans ce domaine. Par ailleurs, nous devons aborder la question essentielle de la sensibilisation et de l'éducation des populations au problème des mines. Notre réunion devra encore examiner l'important projet de création d'une réserve d'intervention afin de renforcer la capacité d'action des Nations Unies en cas d'urgence. Enfin, nous devons étudier les moyens de mieux coordonner nos efforts en matière de déminage.

8. En effet, nous savons tous que le déminage est d'abord l'affaire des États concernés ou des parties aux conflits qui utilisent ou contrôlent l'utilisation des mines. Mais nous savons aussi que ces États ne peuvent résoudre seuls un problème qui dépasse largement leurs moyens. Les pays les plus touchés sont souvent ceux qui ont le moins de ressources à leur disposition et qui ont donc le plus besoin de la solidarité internationale.

9. Notre réunion doit donc être aussi un moyen de favoriser la coopération internationale. Cette coopération, selon moi, doit prendre la forme d'une assistance non seulement technique mais aussi financière. Car nous savons tous que si une mine coûte 3 dollars, son coût d'enlèvement est de 100 à 300 fois plus élevé.

10. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu que soit constitué, en novembre 1994, un fonds d'affectation volontaire pour l'assistance au déminage. Ce fonds est aujourd'hui géré par le Département des affaires humanitaires au Siège de l'ONU. Son objectif est de mobiliser des ressources supplémentaires pour financer les programmes de déminage, le recensement des régions minées, l'acquisition de matériel, et l'accès aux experts et aux structures spécialisées. Il doit aussi permettre une meilleure sensibilisation des populations.

11. C'est donc pour moi l'occasion d'inciter tous les États participants, et singulièrement les plus puissants d'entre eux, à contribuer au financement de ce fonds. Car nous assumons tous une responsabilité particulière à l'égard des

mines et de leur élimination. Cet appel me paraît d'autant plus pressant que l'on célèbre en ce moment même à Genève le cinquantième anniversaire de la Charte des Nations Unies. Plus que jamais, nous avons le devoir d'être fidèles aux promesses de la Charte et à l'engagement pris solennellement il y a cinquante ans de "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

12. Or, l'existence et la prolifération des mines terrestres antipersonnel sont une violation manifeste des principes que nous défendons. Les mines terrestres sont la négation même de l'intégrité physique et de la vie de la personne humaine. Gardons tous en mémoire que, pendant les quelques jours de cette réunion, 80 personnes dans le monde seront tuées par des mines antipersonnel, et 150 autres seront mutilées pour le restant de leurs jours.

13. Le déminage est donc une nécessité absolue car les mines terrestres constituent un obstacle majeur à la consolidation de la paix après les conflits et au développement des régions ravagées par la guerre. En effet, la présence de champs de mines isole et menace des communautés, dépeuple et rend inutilisables de vastes régions, désorganise la vie économique et empêche tout retour à une vie normale.

14. La mobilisation de la communauté internationale est d'autant plus urgente que la multiplication des conflits locaux, la diffusion croissante des technologies et l'appât du gain ont favorisé la constitution de nouveaux arsenaux d'armes classiques dans lesquels les mines terrestres tiennent malheureusement une place importante.

15. La nature particulière des conflits qui aujourd'hui ravagent le monde rend ces mines encore plus dangereuses. En effet, la plupart des conflits actuels se déroulent désormais non plus entre des États, mais à l'intérieur même des nations. Dès lors, ce sont souvent non pas des armées mais des populations civiles qui sont victimes de cette arme terrible. De plus, les mines sont souvent posées non pas par des armées régulières mais par des bandes ou des groupes plus ou moins organisés. Cela rend la cartographie de leur emplacement encore plus aléatoire et accroît les risques auxquels sont exposés les démineurs. Et je tiens à rendre ici un hommage solennel à tous ceux qui participent à ces actions de déminage au péril de leur vie. Nous savons tous, en effet, le lourd et cruel tribut que les démineurs ont déjà payé au service de la paix.

16. Je vous ai dit ici, en quelques mots, ma profonde préoccupation, mais aussi l'espoir que je mets dans votre réunion et dans vos actions. Mais je voudrais pour terminer souligner une fois encore que ces missions de déminage, urgentes et indispensables, ne prendront tout leur sens que si, dans le même temps, nous mettons en oeuvre des règles et des principes rigoureux et radicaux.

17. Je tiens donc à le dire solennellement ici devant vous : il faut éliminer les mines terrestres une fois pour toutes. Il faut en interdire l'usage. Il faut en interdire la fabrication. Et il faut détruire celles qui sont stockées.

18. À cet égard, la Convention sur les armes chimiques, signée à Paris en janvier 1993, montre clairement la voie à suivre.

19. Son article premier contient l'engagement solennel des États de ne jamais "mettre au point, fabriquer, acquérir, stocker, conserver, ou transférer d'armes chimiques" et de ne jamais utiliser de telles armes.

20. Il dispose aussi que "chaque État partie s'engage à détruire les armes chimiques dont il est le propriétaire ou le détenteur ou qui se trouvent en des lieux placés sous sa juridiction ou son contrôle...".

21. De telles dispositions constituent un précédent et un exemple dont nous devons nous inspirer. Cette éradication doit être désormais notre objectif. C'est cet objectif qui donnera tout son sens aux activités de déminage à propos desquelles nous sommes réunis aujourd'hui. Et, au moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire de la Charte des Nations Unies, c'est notre mobilisation et notre résolution qui constitueront le plus bel hommage que nous puissions rendre aux Pères fondateurs de la Charte.

22. Je vous remercie de l'action que vous menez.

ANNEXE III

Déclaration faite par le Secrétaire général adjoint aux affaires
humanitaires, à l'ouverture de la Réunion internationale sur le
déminage, le 5 juillet 1995

1. Je voudrais, au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, vous souhaiter la bienvenue à cette réunion internationale sur le déminage, à vous tous, représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et tant d'autres, qui vous occupez du problème des mines terrestres. Votre présence ici traduit la préoccupation de la communauté internationale devant le fléau des mines terrestres; elle exprime une solidarité avec les victimes; elle constitue un engagement d'aider les sociétés et les pays touchés; et elle manifeste une détermination de trouver une solution durable à ce problème d'ampleur mondiale.

2. L'un des défis humanitaires les plus redoutables qu'il nous est demandé de relever aujourd'hui est le problème des mines terrestres, qui touche environ 64 pays, depuis l'Afghanistan jusqu'à la Namibie, en passant par l'Angola, le Cambodge, le Costa Rica, la Mauritanie et le Nicaragua. Dans ces pays, 10 000 enfants, femmes et hommes innocents sont tués chaque année, et plus du double sont mutilés. Et comme si l'enlèvement des mines, dont le nombre est estimé à 110 millions, n'était pas déjà une tâche herculéenne, on estime que, chaque année, 2,5 millions de mines supplémentaires sont posées. Pendant la présente réunion, cinq mines sont posées toutes les minutes, 300 toutes les heures et 7 200 tous les jours.

3. Les souffrances endurées par les sociétés et les communautés qui côtoient chaque jour ces tueurs embusqués, le coût humain et le traumatisme personnel des victimes sont incommensurables.

4. Alors que les mines terrestres devaient initialement servir d'obstacles aux militaires, leurs conséquences sur la population civile en font un grave problème humanitaire. Leurs multiples effets sur les sociétés se répercutent sur tous les aspects de la vie quotidienne et sur la quasi-totalité des activités menées par les organisations d'aide humanitaire.

5. Lorsque les villages sont minés, les réfugiés et les personnes déplacées ne peuvent rentrer; lorsque les champs sont minés, les agriculteurs ne peuvent plus semer ni récolter; lorsque les routes sont minées, les secours alimentaires ne peuvent être acheminés par des véhicules; et lorsque les lignes électriques, les grandes routes et les systèmes d'irrigation sont minés, le développement est paralysé. Les mines terrestres empêchent la population de vivre normalement et le pays de revenir à la normalité et à la stabilité.

6. Au Cambodge, de nombreuses régions qui permettaient de produire des excédents agricoles sont désormais tributaires de l'aide alimentaire car les mines empêchent les agriculteurs de labourer. Au Nicaragua, les mines posées près des ponts et des centrales électriques rendent difficiles l'entretien et la réparation de ces infrastructures. En Angola, on estime qu'il y a plus de 20 000 personnes amputées à cause des mines. Les besoins en chirurgie, en médicaments, en rééducation et en prothèses pèsent si lourdement sur les

/...

infrastructures médicales nationales qu'il faut réduire d'autres programmes de santé publique.

7. Au sein du système des Nations Unies, le Département des affaires humanitaires sert de centre de liaison et de catalyseur pour la coordination, la formulation des politiques et la mobilisation des actions internationales. Ces actions sont les suivantes : le déminage, et notamment la création de moyens autochtones; la sensibilisation aux mines; l'aide aux victimes; et les campagnes destinées à arrêter la prolifération des mines. Pour s'acquitter de ces responsabilités, le Département coopère étroitement avec le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, avec les organismes des Nations Unies et avec de nombreuses organisations non gouvernementales.

8. Cette réunion devrait nous donner l'occasion de mieux comprendre l'ampleur de la crise et la façon dont les sociétés touchées apprennent à vivre au milieu des mines, ainsi que les moyens d'aborder plus efficacement le problème.

9. De nombreuses entités des Nations Unies cherchent activement à remédier aux différents aspects de la crise des mines terrestres. L'UNICEF, le HCR et l'UNESCO ont dispensé une aide et une formation à 17 pays de quatre continents en matière de sensibilisation aux mines. Le PAM a déminé des routes pour pouvoir acheminer des secours aux populations affamées d'Angola, du Mozambique et du Soudan. L'OMS offre une formation spéciale aux médecins pour les aider à soigner les blessures dues aux mines et participe à la coordination des actions destinées à renforcer le système médical d'un certain nombre de pays touchés. Le PNUD apporte des connaissances en gestion pour aider les gouvernements à mettre en oeuvre des programmes de déminage.

10. Des organisations non gouvernementales telles que Norwegian People's Aid, le Mines Advisory Group, Halo Trust et le Comité Cap Anamur, souvent associées dans un partenariat étroit avec l'ONU, participent également à ces efforts. De leur côté, le CICR, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Médecins sans frontières apportent une aide aux victimes dans le domaine médical et en matière de rééducation.

11. Ces efforts ne suffisent malheureusement pas vu l'ampleur de la tâche. Il est indispensable d'augmenter considérablement les ressources du Fonds d'affectation volontaire pour l'assistance au déminage et de la Réserve d'intervention des Nations Unies, afin d'intensifier et d'accélérer les actions de la communauté internationale.

12. La plupart des pays touchés, n'ayant pas de ressources à consacrer aux programmes de déminage, dépendent de l'assistance des Nations Unies. L'an dernier, l'ONU a lancé des appels pour un total de 67 millions de dollars afin de financer des programmes antimines en Afghanistan, en Angola, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Géorgie, au Mozambique, au Rwanda et au Yémen.

13. Les activités de déminage ne peuvent suffire à résoudre le problème. Il faut mener simultanément des actions énergiques sur plusieurs fronts. Le premier est évidemment celui des exportations de mines terrestres. L'Assemblée générale a déjà demandé un moratoire dans ce domaine. Il faut que

ce moratoire soit appliqué rapidement et efficacement. En second lieu, il faut intensifier la recherche-développement sur les nouvelles techniques et le matériel de déminage. Enfin, il y a la question des ressources : il faut accroître très nettement les ressources financières, humaines et matérielles.

14. La présente réunion est une occasion importante de s'attaquer au problème des mines terrestres. L'issue des délibérations qui auront lieu au sein des groupes pourra servir d'ordre du jour commun et de consensus international sur un programme en vue de débarrasser le monde de cette menace.

15. Les groupes commenceront leur travail aujourd'hui. Les thèmes qu'ils étudieront revêtent une importance vitale pour l'approche générale et la formulation d'une stratégie. Leurs membres partageront des expériences diverses et précieuses et seront à même de définir les questions fondamentales qui, à l'intérieur de chaque domaine précis, méritent l'attention des participants à la Réunion.

16. La Réunion peut aider à mobiliser l'opinion publique et à réunir des ressources pour les activités d'aide au déminage, tout en générant un soutien pour une action politique d'accompagnement relative au moratoire sur les mines terrestres.

17. Si nous unissons nos forces pour arrêter la prolifération des mines terrestres, mettre au point de nouvelles techniques de détection et de destruction et intensifier les efforts actuels de déminage, je suis sûr que nous pourrons progresser dans la lutte que nous menons ensemble pour débarrasser le monde des mines terrestres.

ANNEXE IV

Déclaration liminaire faite par le Secrétaire général adjoint
aux affaires humanitaires au sujet du renforcement et de la
promotion de la Réserve d'intervention des Nations Unies en
matière de déminage

1. Nous venons de conclure le débat général sur la crise mondiale des mines terrestres et les annonces de contribution des gouvernements au Fonds d'affectation volontaire pour l'assistance au déminage. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les participants de leur soutien aux activités de déminage ainsi que pour les méthodes élaborées par l'ONU afin de remédier à ce problème d'envergure. Les gouvernements ont déjà compris l'importance de créer un fonds d'intervention des Nations Unies en matière de déminage et de le renforcer. Permettez-moi de m'exprimer brièvement sur ce point.
2. L'ONU a mis en place une vaste stratégie destinée à résoudre le problème des mines terrestres. Il s'agit en un mot de créer des programmes antimines autochtones. Ces programmes portent sur la sensibilisation aux mines, la gestion et le traitement médical autant que sur le déminage. La stratégie est présentée dans les grandes lignes par le Secrétaire général dans le rapport sur l'assistance au déminage qu'il a soumis à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, en septembre 1994.
3. L'un de ses éléments essentiels est la Réserve d'intervention des Nations Unies en matière de déminage, qui doit permettre à l'Organisation d'exploiter plus efficacement les ressources en personnel, matériel, installations et services mis à sa disposition par les États Membres pour lutter contre les mines. S'inspirant de l'expérience acquise par les autres organismes des Nations Unies dans la création et la gestion de capacités de réserve, le Département des affaires humanitaires a créé un mécanisme simple et souple.
4. Dans le passé, l'ONU a souvent cherché à obtenir un soutien direct pour les programmes de lutte contre les mines en sollicitant des contributions en nature (personnel et matériel). En Afghanistan, le personnel mis à la disposition de l'Organisation par les États Membres a travaillé avec le Bureau du Coordonnateur des programmes d'assistance humanitaire et économique des Nations Unies concernant ce pays.
5. Au Cambodge, le personnel militaire mis à la disposition de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge a créé des écoles de déminage et formé des démineurs autochtones.
6. Au Mozambique, des instructeurs de cinq pays ont créé une école de déminage et formé en six mois plus de 500 démineurs et spécialistes des levés mozambicains.
7. Nous souhaitons poursuivre cette étroite coopération avec les États Membres. Nous avons déjà eu avec eux des consultations au sujet du fonctionnement de la Réserve d'intervention et nous sommes conscients qu'il ne nous est pas possible de prévoir tous les problèmes. Toutefois, nous sommes

/...

convaincus que la structure générale de la Réserve d'intervention est saine. Celle-ci constituera un élément important du programme mis en oeuvre par l'ONU pour répondre à la crise mondiale des mines.

8. Pour que la Réserve d'intervention remplisse les fonctions qui lui sont assignées, il faut bien évidemment des contributions en nature sous forme de personnel, de matériel, d'installations et de services spéciaux.

Personnel

9. Voici un échantillon du personnel dont nous avons besoin :

a) Personnes chargées de former les démineurs, leurs superviseurs et les directeurs des sites de déminage;

b) Personnes chargées des missions d'évaluation;

c) Personnes chargées des levés des champs de mines;

d) Personnes chargées de créer les structures de gestion, les réseaux de communications, les services de comptabilité et du budget et les programmes de maintenance, et de former le personnel local destiné à les prendre en charge;

e) Personnes chargées de créer des dispensaires et de fournir des services paramédicaux pour appuyer les équipes de déminage;

f) Graphistes, imprimeurs et spécialistes de l'information pour aider à mettre sur pied et à gérer les campagnes de sensibilisation;

g) Spécialistes de la neutralisation des explosifs et munitions pour faire face aux situations rares mais dangereuses pour lesquelles le personnel des Nations Unies n'est pas formé et pour former des spécialistes chargés de poursuivre ces activités.

Matériel

10. Le matériel suivant est nécessaire d'urgence :

a) Matériel général tel que tentes, couvertures, bottes, vêtements et batteries de cuisine;

b) Véhicules tout terrain et camions de taille moyenne;

c) Ambulances, matériel médical et médicaments;

d) Détecteurs de mines;

e) Tenues de protection;

f) Casques;

g) Explosifs et détonateurs pour détruire les mines.

Services

11. Les services suivants sont nécessaires :

- a) Logistique et transports pour déplacer le personnel et le matériel du pays donateur au pays bénéficiaire;
- b) Évacuation médicale et transports aériens pour les démineurs et les équipes de levé;
- c) Transports maritimes pour les véhicules et le matériel lourd.

Installations

12. Des contributions peuvent être faites sous forme d'accès à des installations telles que celles-ci :

- a) Écoles de formation aux explosifs et au déminage;
- b) Établissements médicaux, dispensaires de rééducation et lits d'hôpitaux en chirurgie pour les victimes d'explosion de mines.

13. Pour faciliter au mieux la fourniture de ces contributions, nous avons mis au point un système relativement simple, selon lequel les pays intéressés communiquent les renseignements suivants :

- a) Leurs contributions en personnel, matériel, installations ou compétences techniques;
- b) Le délai nécessaire pour que ces contributions soient disponibles;
- c) Pendant combien de temps elles pourront être utilisées et si le matériel pourra être laissé sur place à l'intention de l'organisation locale de déminage;
- d) Toute restriction éventuelle.

14. Il est entendu que le personnel fourni sera affecté par le Département des affaires humanitaires à la zone d'opération. Le pays donateur financera en principe le salaire, l'assurance, les frais médicaux et tous les autres frais ordinaires du personnel qu'il fournit. Ces contributions en nature faites à la Réserve d'intervention seront enregistrées dans la base de données centrale sur les mines terrestres du Département. Le gouvernement du pays donateur sera consulté avant toute utilisation des contributions.

15. La valeur de ces contributions en nature a été démontrée à de multiples reprises dans le cadre des programmes de déminage antérieurs des Nations Unies. La Réserve d'intervention permettra de déterminer rapidement les pays qui souhaitent faire de telles contributions et les conditions dans lesquelles elles peuvent être utilisées. Ainsi informée, l'ONU sera mieux à même de tirer parti de la bonne volonté et du soutien des États Membres afin de répondre plus efficacement aux besoins de déminage. J'espère que les mesures que nous prenons aujourd'hui permettront d'instaurer dans les jours et les années à venir un partenariat solide et efficace entre tous ceux qui se préoccupent de la crise des mines terrestres. Ensemble, nous pouvons changer les choses. Je vous remercie de votre soutien.

ANNEXE V

Contributions au Fonds d'affectation volontaire des Nations Unies pour l'assistance au déminage et à la Réserve d'intervention des Nations Unies en matière de déminage annoncées à la Réunion internationale sur le déminage

(En dollars des États-Unis)

Donateur (Pays/ organisation)	Annonce totale ^a	Fonds d'affectation volontaire des Nations Unies	Réserve d'intervention des Nations Unies				Observations
			Réserve d'intervention	Matériel	Personnel	Biens et services	
Afrique du Sud	10 000	10 000			b		Fonds d'affectation volontaire
	163 488	163 488			b		Rés. d'intervention Ne peut pour l'instant verser de contribution financière, mais indique sur le formulaire une participation de 10 000 dollars aux frais de la Réunion internationale. Soutien aux programmes de formation (gestion du déminage, relevage de mines et sensibilisation) grâce au financement de frais de personnel pour un montant de 600 000 rands (163 488 dollars) en 1995/95. Peut donc contribuer aux efforts mondiaux en dispensant une formation et des connaissances médicales et en assurant une supervision et des conseils techniques selon la situation.
Allemagne	7 194 245						Rés. d'intervention 10 millions de marks sur trois ans pour le déminage, la formation et les campagnes de sensibilisation. Fonds destinés à des projets bilatéraux et aux mesures proposées par le DAH. Serviront surtout aux pays du tiers monde les plus touchés. Considère aussi le déminage comme partie intégrante des projets agricoles, car le développement rural est impossible tant que les mines qui menacent les agriculteurs n'ont pas été enlevées.
Arabie saoudite	50 000	50 000					Divers Compte aussi aider le Fonds dans ses activités de planification et de coordination grâce à une base de données répertoriant tous les types de mines dans le monde.
Argentine							Fonds d'affectation volontaire
							Fonds d'affectation volontaire Divers Compte que les dépenses de déminage des îles Malvinas (Falkland) soient considérées comme contribution au Fonds. A fourni des spécialistes militaires pour les opérations de déminage en Angola, au Koweït, au Nicaragua et au Panama dans le cadre des forces de maintien de la paix des Nations Unies et par l'intermédiaire de l'OEA.
Australie		395 772					Fonds d'affectation volontaire
	3 381 295						Divers 359 712 dollars annoncés + 36 060 déjà déposés au Fonds. Cambodge : 1 798 561 dollars pour soutenir les activités du Centre cambodgien de déminage + 575 540 dollars pour l'assistance au déminage fournie par l'armée australienne. Versera en outre 107 914 dollars à la Croix-Rouge australienne pour le traitement et la rééducation des victimes. Afghanistan : 287 770 dollars pour le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan. Mozambique : 179 856 dollars pour la sensibilisation et le déminage par le biais de l'ONU + environ 215 827 dollars pour financer les activités de l'armée australienne au Mozambique. Angola : 215 827 dollars pour le déminage et la sensibilisation.

Donateur (Pays/ organisation)	Annonce totale ^a	Fonds d'affectation volontaire des Nations Unies	Réserve d'intervention des Nations Unies				Observations
			Réserve d'intervention	Matériel	Personnel	Biens et services	
Autriche	1 030 928	1 030 928		b	b	Base de données	Fonds d'affectation volontaire Mozambique : 1 030 928 dollars sur les trois prochaines années pour le démontage. Les modalités et voies d'attribution de cette contribution seront décidées à l'issue de plus amples consultations. Rés. d'intervention Fournira du personnel spécialisé et du matériel de déminage et participera à la base de données de l'ONU sur les mines terrestres. Divers Afghanistan : soutient les activités de déminage de l'ONU en versant 160 000 dollars par an au Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan. Continuera à soutenir ce programme. Autres contributions importantes grâce au Comité national autrichien pour l'UNICEF et à la Croix-Rouge autrichienne.
Belgique	180 000	180 000					Fonds d'affectation volontaire Formulaire remis. Contribution déjà déposée au Fonds. Ventilation : 150 000 dollars pour la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et 30 000 dollars de participation aux frais de la Réunion internationale.
Brésil	3 000	3 000			b		Rés. d'intervention Participation au programme de déminage du Cambodge. Fonds d'affectation volontaire Contribution déjà déposée au Fonds.
Bulgarie					b		Rés. d'intervention Prêt à étudier les moyens de fournir du personnel.
Cambodge	432 900						Divers Des spécialistes de l'armée brésilienne ont participé à des programmes au Nicaragua, au Honduras et au Suriname, sous l'égide de l'Organisation interaméricaine de défense.
Canada	145 985	145 985					Divers Prête à fournir des experts techniques et à dispenser une formation. Divers Somme réservée au Centre cambodgien de déminage pour l'exercice 1995. Fonds d'affectation volontaire Contribution initiale.
Commission européenne							Divers A versé plus de 3,6 millions de dollars depuis 1983 pour aider à atténuer les souffrances causées par les mines terrestres en Afghanistan, au Cambodge et en Angola. Des contributions en espèces de l'ACDI à l'ONU ont permis de financer la formation et le renforcement des capacités locales dans le domaine du déminage. Les Forces canadiennes participent également de près au déminage et à la recherche.
Danemark	922 509	922 509					Divers Au cours des trois dernières années, la Commission a déjà contribué pour environ 30 millions de dollars à des projets de déminage en Afghanistan, en Iraq, au Mozambique et en Somalie. Elle étudie des actions éventuelles dans d'autres pays.
Égypte							Fonds d'affectation volontaire Contribution initiale. Envisage aussi de contribuer à certains programmes de déminage selon les besoins. Divers Experts et formation.

Donateur (Pays/organisation)	Annonce totale ^a	Fonds d'affectation volontaire des Nations Unies	Réserve d'intervention des Nations Unies				Observations
			Réserve d'intervention	Matériel	Personnel	Biens et services	
Espagne (au nom de l'Union européenne)	4 000 000	4 000 000					Fonds d'affectation volontaire Divers L'emploi de cette contribution sera décidé ultérieurement avec le DAH. L'Union européenne a beaucoup contribué au succès de la Réunion internationale.
	205 000	205 000					Fonds d'affectation volontaire Fonds d'affectation volontaire 1 million en espèces, 1 million en espèces au Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan et 4 millions de fonds militaires étrangers réservés pour certains programmes multilatéraux de déminage (2 millions pour l'Angola et 2 millions pour le Bureau — matériel). Une somme supplémentaire de 200 000 dollars a déjà été déposée au Fonds pour financer les dépenses administratives de la réunion internationale.
États-Unis d'Amérique	46 000 000	6 200 000	6 500 000				Rés. d'intervention Divers Department of Defense : 3,5 millions pour l'Angola/USAID : 3 millions pour l'Angola. Répartition exacte des fonds à déterminer. Prévoit de verser des contributions similaires pour l'exercice budgétaire de 1996 mais ne peut s'engager avant la fin des délibérations budgétaires du Congrès durant l'été.
					b		Rés. d'intervention Divers A présenté des candidats pour le registre, notamment des spécialistes du déminage. Met la dernière main à un programme fédéral de déminage inspiré de programmes similaires touchant des régions minées. Souhaite collaborer avec l'ONU, échanger des expériences et mettre en place une coopération technique. Prête à aider les pays qui en ont besoin au niveau multilatéral ou bilatéral, notamment en formant des spécialistes à la détection et à l'enlèvement des mines de fabrication soviétique et en fournissant du matériel de déminage.
Finlande		500 000					Fonds d'affectation volontaire Rés. d'intervention Divers Contribution destinée aux programmes de déminage coordonnés par le DAH, composée d'une somme pour le Fonds, à déterminer ultérieurement, et de matériel et de connaissances techniques selon les possibilités. Fournira une partie de sa contribution au déminage sous forme de personnel et de matériel. Consacrera près d'un million de dollars au déminage en 1995. Une partie de cette somme a déjà été affectée à des opérations en Afghanistan et au Cambodge. Compte en affecter une autre partie aux programmes de déminage en Angola. Contribuera en outre aux programmes de sensibilisation aux mines exécutés au Mozambique par l'intermédiaire du HCR.
		934 579				b	Fonds d'affectation volontaire Divers Versera une contribution maximale de 2 millions de francs français (409 836 dollars).
France	409 836	409 836					Fonds d'affectation volontaire Divers A contribué au fonds de déminage de l'Afghanistan en 1992 et 1994 et à celui du Mozambique en 1992. Envisage de verser de nouvelles contributions aux mêmes fins dans les années à venir.
Grèce							

Donateur (Pays/ organisation)	Annonce totale ^a	Fonds d'affectation volontaire des Nations Unies	Réserve d'intervention des Nations Unies				Observations
			Réserve d'intervention	Matériel	Personnel	Biens et services	
Hongrie				b	b	b	Divers Prête à offrir, avec l'appui de la communauté internationale, des experts et des connaissances techniques et du personnel spécialisé de ses forces armées pour participer à diverses opérations de l'ONU. Disposée à partager des méthodes et du matériel nouveaux permettant d'améliorer la sécurité du déminage. Prête à dispenser un traitement médical contre remboursement dans ses hôpitaux militaires.
Inde	50 000		50 000	b	b		Rés. d'intervention Contribution en nature sous forme de services tirés divers fournis par des spécialistes indiens : création de centres de déminage et envoi d'équipes de levé, de déminage, de supervision du déminage et de formation et de conseil. Ces équipes seront dotées du matériel complet requis pour les opérations de déminage.
Indonésie	40 000	40 000					Fonds d'affectation volontaire Contribution versée pour aider les personnes touchées par les mines, notamment au Cambodge.
Iran (République islamique d')					b	b	Divers Entièrement prête à dispenser une formation et des conseils à l'ONU.
Irlande	163 399	163 399					Fonds d'affectation volontaire Contribution initiale non réservée à des fins spéciales, à condition qu'elle ne serve pas à financer des activités de déminage entreprises par des sociétés qui fabriquent des mines antipersonnel ou des mines terrestres. Espère aussi pouvoir apporter une aide financière régulière aux activités futures de déminage menées par l'ONU.
		653 595					Divers Compte apporter un soutien bilatéral aux activités de déminage égal à celui de 1994. A financé à ce jour des activités de déminage et des programmes de sensibilisation qui ont été intégrés aux programmes de redressement du Mozambique, de l'Angola et du Cambodge.
Islande	5 000	5 000					Fonds d'affectation volontaire A déjà contribué au Fonds (5 000 dollars).
							Divers L'assistance technique devra être limitée au traitement et à la rééducation des victimes, mais diverses éventualités sont étudiées dans ce domaine quant aux soins médicaux et à la mise au point de prothèses.
Israël	33 000	33 000					Fonds d'affectation volontaire 30 000 dollars en plus des 3 000 dollars de participation aux frais de la Réunion internationale.
							Divers Souhaite coopérer avec d'autres pays à la recherche-développement sur le déminage. Envisage de dispenser une formation de courte durée au déminage dans les pays où le problème se pose. A aussi versé 3 000 dollars pour le séminaire organisé en juin 1995 à Phnom Penh au sujet du déminage.

Donateur (Pays/ organisation)	Annonce totale ^a	Fonds d'affectation volontaire des Nations Unies	Réserve d'intervention des Nations Unies				Observations
			Réserve d'intervention	Matériel	Personnel	Biens et services	
Italie	625 000 1 875 000	625 000	b				Fonds d'affectation volontaire Environ 100 000 dollars pour contribuer aux frais de participation des pays en développement à la Réunion internationale. Rés. d'intervention Envisagé de contribuer au renforcement de la Réserve d'intervention. Divers Mozambique : 625 000 dollars au PNUD pour renforcer les moyens de démunage; Angola : 625 000 dollars en réponse à l'appel interorganisations destiné à financer une aide d'urgence pour les activités de sensibilisation aux mines menées par l'UNICEF. Afghanistan : 625 000 dollars à l'OMS pour le traitement et la rééducation des victimes. Envisagé aussi de réserver une partie de sa contribution volontaire au CICR pour financer des programmes d'assistance et de rééducation en faveur des victimes, notamment en Afghanistan et dans les républiques transcaucasiennes.
Jamahiriya arabe libyenne	25 000	25 000					Fonds d'affectation volontaire A aussi participé aux frais de la Réunion internationale.
Japon	2 100 000	2 100 000					Fonds d'affectation volontaire 2 millions de dollars en plus des 100 000 dollars de participation aux frais de la Réunion internationale. Divers Jusqu'à présent, a contribué pour près de 20 millions de dollars aux activités de déminage de l'ONU (12 millions pour le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan; 100 000 pour l'OEA au Nicaragua; 2,5 millions au Centre caribogien de déminage; 3 millions pour les activités des forces de maintien de la paix en ex-Yougoslavie).
Lettonie					b		Rés. d'intervention Souhaite mettre à la disposition du DAH des spécialistes du déminage, qui ont acquis une expérience à l'étranger dans des conditions très difficiles. Possède des ressources humaines mais non financières. Pour que le personnel soit opérationnel, il faudra une coopération bilatérale ou multilatérale.
Malte							Fonds d'affectation volontaire Souhaite verser une contribution limitée mais symbolique.
Monaco	10 000	10 000					Fonds d'affectation volontaire A présenté un formulaire sans observations.
Norvège	1 342 385	1 342 385			b		Fonds d'affectation volontaire 1 292 407 dollars annoncés + 49 978 dollars déjà déposés au Fonds. Rés. d'intervention Prête à fournir du personnel spécialisé pour le programme de déminage par l'intermédiaire du Norway Emergency Preparedness System. Prête à aider une mission exploratoire et à fournir du personnel et des ressources pour lancer des programmes de déminage et de sensibilisation. Divers A dépensé plus de 20 millions de dollars pour des opérations de démunage et dépensera davantage encore durant les années à venir. Va bientôt mettre en service un nouveau véhicule de déminage de grande capacité, qui devrait accélérer les opérations en terrain découvert en faisant exploser les mines ou en les déchargeant en pièces inoffensives. Souhaite mettre en oeuvre des projets pilotes avec l'ONU pour essayer cette machine dans les régions infestées.
Nouvelle-Zélande	280 415	280 415					Fonds d'affectation volontaire Versera 100 000 dollars néo-zélandais (66 667 dollars des États-Unis) par an sur trois ans.

Donateur (Pays/ organisation)	Annonce totale ^a	Fonds d'affectation volontaire des Nations Unies	Réserve d'intervention des Nations Unies				Observations
			Réserve d'intervention	Matériel	Personnel	Biens et services	
				b	b		A également versé en décembre 1994 un montant de 80 415 dollars des États-Unis en vue de renforcer le groupe du déminage et des politiques en la matière. Une équipe de plongeurs démineurs et un navire de soutien à la plongée prêtés sous 28 jours pour une durée maximale de six mois. 15 ingénieurs comme conseillers ou instructeurs en déminage prêtés sous 28 jours pour une première période de six mois à condition qu'ils ne procèdent pas au relevage des mines et ne supervisent pas le déminage. Pourra offrir toute une gamme de services spécialisés. Compte nouer des contacts avec le DAH et les autres institutions qui cherchent à mettre en place ou à étoffer des opérations de déminage.
Pakistan					b		Rés. d'intervention Divers
Pays-Bas	5 000 000						Rés. d'intervention Divers
Pérou							Fonds d'affectation volontaire Annoncera prochainement sa contribution.
Pologne	44 000		44 000			b	Rés. d'intervention Offre gratuitement un mois de traitement médical dans ses centres médicaux (avec chirurgie, prothèses et rééducation postchirurgicale complexe) pour 10 victimes d'accidents par an. A aussi décidé de détacher pour un maximum de 12 mois un groupe de 9 officiers qualifiés et expérimentés afin de former, sous l'égide de l'ONU, des équipes de démineurs autochtones.
Portugal	216 000		216 000				Fonds d'affectation volontaire Versera pour la première fois une contribution au Fonds.
	50 000	50 000					Divers Au niveau bilatéral, exécutera un programme de formation avec l'Angola dans le domaine du déminage et a décidé d'accroître son aide de 100 000 dollars.
République de Corée							Fonds d'affectation volontaire Compte apporter une contribution en fonction du processus budgétaire national.
République tchèque	22 500	22 500					Fonds d'affectation volontaire A décidé le 28 juin de verser 20 000 dollars au Fonds et 2 500 dollars pour l'organisation de la Réunion internationale. Prête à contribuer aux efforts de déminage et à offrir une certaine assistance technique.
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		987 175					Divers Premier pays à avoir contribué au Fonds, avec environ 159 000 dollars pour une assistance technique au Yémen (déjà déposés au Fonds). A versé récemment une nouvelle contribution d'environ 795 000 dollars dont une partie financera les dépenses courantes du Groupe du déminage et des politiques en la matière pour la première année de fonctionnement (déjà déposés au Fonds).
Saint-Siège	4 000	4 000					Fonds d'affectation volontaire Souhaite verser une somme symbolique.
Slovaquie					b		Divers Prête à fournir des démineurs expérimentés, notamment pour former des démineurs dans d'autres pays.
Suède		1 000 000					Fonds d'affectation volontaire Contribution reçue, selon les informations communiquées par New York.

Donateur (Pays/ organisation)	Annonce totale ^a	Fonds d'affectation volontaire des Nations Unies	Réserve d'intervention des Nations Unies				Observations
			Réserve d'intervention	Matériel	Personnel	Biens et services	
	6 000 000		^b				<p>Rés. d'intervention</p> <p>Divers</p> <p>Étudie actuellement la meilleure façon de contribuer à la Réserve d'intervention.</p> <p>Le Gouvernement et l'armée ont consacré environ 6 millions de dollars à la mise au point de systèmes mécaniques de déminage ainsi qu'à des systèmes et à du matériel perfectionné de détection et de destruction.</p> <p>Au cours des dernières années, la Suède a contribué pour environ 20 millions de dollars aux opérations de déminage en Afghanistan, en Angola, au Cambodge, au Laos, en Iraq et au Nicaragua, par le biais de l'ONU et d'autres organisations internationales et non gouvernementales.</p>
Suisse	877 192	877 192					<p>Fonds d'affectation volontaire</p> <p>Divers</p> <p>Dont une moitié sans affectation spéciale et l'autre moitié destinée au programme de déminage en Angola.</p> <p>La contribution au Fonds s'ajoute au soutien apporté par la Suisse au CICR et à ses programmes bilatéraux de déminage.</p>
Ukraine					^b		<p>Divers</p> <p>Prêt à former des démineurs autochtones dans ses institutions militaires et à fournir des experts militaires et techniques pour participer aux opérations de déminage sous le contrôle de l'ONU ou au titre d'accords bilatéraux avec d'autres pays.</p>
Total	84 580 251	21 618 096	6 973 488				

^a Selon les indications générales fournies par les États et les organisations.

^b Soutien possible à la Réserve d'intervention.

ANNEXE VI

Composition des groupes d'experts

Groupe A – Levés de champs de mines

M. Sayed Aqa
Directeur, Mine Clearance and Planning Agency in Afghanistan (ONG)

M. David McCracken
Spécialiste du déminage, Bureau central pour les affaires de déminage
Service de coordination de l'aide humanitaire en Angola (Programme des
Nations Unies)

M. Thomas S. Reader
National Ground Intelligence Center, États-Unis d'Amérique (Gouvernement)

Capitaine Jim Sawatzky
Ingénieur du génie civil, Collège militaire royal du Canada, Forces armées
canadiennes, Canada (Gouvernement)

Groupe B – Méthodes actuelles de déminage

M. Patrick Blagden
Expert du déminage
Département des opérations de maintien de la paix, ONU

Lt.-Col. François Estrate
Section technique de l'armée de terre, France (Gouvernement)

M. Johann Martin Van Zyl
Afrique du Sud (Gouvernement)

Lt.-Cdr. David L. Courtney
United States Special Operations Command (Gouvernement)

Groupe C – Formation de démineurs autochtones

M. Phan Sothy
Directeur adjoint du Centre cambodgien de déminage

Lt.-Col. H. Van Geenen
Pays-Bas (Gouvernement)

M. Noel Spencer
Coordonnateur de la formation, Programme de déminage
Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire
à l'Afghanistan

Commandant Mark Petree
Special Operations Command
United States Pacific Command (Gouvernement)

Groupe D – Gestion des opérations de déminage

M. Halvard Bach
Norwegian People's Aid (ONG)

Lt.-Col. Steven Ransley
Nouvelle-Zélande (Gouvernement)
Ancien Conseiller technique en chef, Programme accéléré de déminage de l'ONU
au Mozambique

M. Francis M. Ssekandi
Directeur adjoint, Division des questions juridiques générales
Bureau des affaires juridiques, ONU

Lt.-Col. Steve Barilich
United States European Command

Groupe E – Innovations technologiques dans les domaines de la
détection des mines et des champs de mines et du déminage

M. Robert Spear
Defence Science and Technology Organization, Australie (Gouvernement)

M. Vernon P. Joynt
Afrique du Sud (Gouvernement)

M. Hans Lok
Directeur de recherche, Département des capteurs
Institut national de recherche sur la défense, Suède (Gouvernement)

M. Hap N. Hambric
Chef de projet, Déminage humanitaire
Counter-Mine Division, Night Vision and Electronic Sensors Directorate
Département de la défense des États-Unis (Gouvernement)

M. Hiroshi Tomita
Japon (Gouvernement)

Groupe F – Traitement et rééducation des victimes des mines terrestres

Dr Philippe Chabasse
Codirecteur des programmes, Handicap International (ONG)

Dr Kevin Cahill
Président-Directeur, Center for International Health (ONG)

Dr Robin Coupland
Coordonnateur chirurgical
Division médicale, Comité international de la Croix-Rouge

Dr A. Loretta
Organisation mondiale de la santé

Groupe G – Déminage d'urgence : problèmes et solutions

M. Gerhard Bornmann
Consultant en déminage, Allemagne
Ancien Conseiller auprès du HCR

M. Philippe Borel
Directeur de pays au Cambodge
Programme alimentaire mondial

Commandant J. N. Simonds
Spécialiste du déminage
Forces de paix des Nations Unies

Groupe H – Sensibilisation et formation

M. Rae MacGrath
Directeur, Mines Advisory Group (ONG)

M. Neil Wright
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Mme Miriam De Figueroa
Représentante adjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance en El Salvador

M. Stuart Maslen
Attaché de recherche, Étude sur l'effet des conflits armés sur les enfants
Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Groupe I – Programme intégré de déminage : concept et mise en oeuvre

M. George Focsaneanu
Ancien chef du programme de déminage de l'Autorité provisoire des Nations Unies
au Cambodge

M. Ian Mansfield
Directeur de programme, Programme de déminage
Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire
à l'Afghanistan

Lt.-Col. Steven Ransley
Nouvelle-Zélande (Gouvernement)
Ancien conseiller technique en chef
Programme accéléré de déminage au Mozambique

M. William Howell
Coordonnateur du Département des mines, Handicap International (ONG)

ANNEXE VII

Résumé des débats des groupes d'experts

1. Neuf débats d'experts ont eu lieu au cours de la Réunion internationale. Ils ont porté sur le thème général de la création de moyens autochtones de déminage dans les pays touchés.

Groupe A – Levés de champs de mines

2. Le Groupe a examiné cette question sous l'angle aussi bien des grands levés nationaux que des levés relatifs à des champs de mines en particulier. Il a instamment invité l'ONU à normaliser les opérations sur le terrain dans les domaines de l'équipement, du matériel informatique et des logiciels, afin que les statistiques soient comparables.

3. Les participants ont insisté sur le fait que les ONG et les sociétés privées qui participent aux levés devaient communiquer largement avec la population locale afin de réunir des informations, de définir des responsabilités dans le domaine du marquage et d'inspirer confiance dans les équipes de déminage. Ces activités pourraient aussi aboutir à la mise en place de programmes de sensibilisation.

Groupe B – Méthodes actuelles de déminage

4. Les débats ont essentiellement porté sur les techniques manuelles de déminage, même s'il y a eu quelques discussions sur l'emploi de chiens et le prélèvement mécanique de vapeur. Le déminage manuel reste la solution préférée car c'est pour l'instant la méthode la plus sûre et la plus économique dans les pays où la main-d'oeuvre est bon marché.

5. On a demandé du matériel de détection plus résistant ainsi que des détecteurs capables de différencier les mines et autres fragments métalliques du métal qui se trouve effectivement dans le sol. Les participants ont également souhaité un meilleur partage de l'information sur les méthodes et le matériel actuels de déminage, de façon que le matériel se perfectionne et qu'il y ait moins d'accidents.

Groupe C – Formation de démineurs autochtones

6. Les participants sont partis du principe que les démineurs autochtones seraient encore pendant longtemps le meilleur instrument de déminage. Les programmes de formation autochtone en Afghanistan, au Cambodge et au Mozambique illustraient concrètement la meilleure façon de procéder dans ce domaine.

7. Le Groupe a débattu en particulier des sujets suivants : le recrutement d'élèves pour les écoles centrales ou locales de formation au déminage; le fait que le personnel ou les conseillers techniques expatriés devaient rester sur place après la mise en route du programme national de déminage; et une recommandation faite à l'ONU de fournir des outils préconçus pour les nouvelles opérations de déminage, notamment des procédures normalisées de fonctionnement, des cours de formation et des documents. Les participants ont souligné qu'il

/...

fallait une continuité de la formation entre les cours théoriques et le déminage sur le terrain. Ils ont estimé que les conditions essentielles à l'exécution d'un programme de formation étaient du matériel facile d'accès, un financement et du personnel prêt à intégrer les équipes de déminage après la formation. Enfin, les stagiaires ayant terminé leur formation devraient être affectés à des champs fortement minés afin d'acquérir immédiatement une expérience pratique.

Groupe D – Gestion des opérations de déminage

8. Les participants ont évoqué la dichotomie entre la nécessité de former des démineurs immédiatement et celle de mettre en place une structure de gestion efficace. Ils ont aussi souligné qu'il fallait former sur place des gestionnaires et des spécialistes et pas seulement des démineurs, et instituer des procédures de responsabilité concernant le financement, la structure juridique et les ressources.

9. Certains ont jugé important que des responsabilités en matière de déminage figurent à l'ordre du jour des négociations de paix entre les anciens adversaires et que ceux-ci acceptent d'être responsables du déminage des champs de mines qu'ils ont créés.

Groupe E – Innovations technologiques dans les domaines de la détection des mines et des champs de mines et du déminage

10. Les innovations débattues ont été notamment les suivantes : détecteurs magnétiques, géoradars, véhicules améliorés à l'épreuve des mines, techniques améliorées de détection et de collecte de vapeur, radars de recherche, autodirecteurs infrarouges et détecteurs de rétrodiffusion à neutrons.

11. Les discussions ont porté sur les points suivants : nécessité d'une coopération entre les pays et les entreprises pour la mise au point de nouvelles techniques; accroissement du financement; reconnaissance du fait que le meilleur laboratoire d'expérimentation est le champ de mines; et nécessité d'adapter la technique à l'utilisateur, car dans certains cas l'approche technique rudimentaire est la meilleure solution.

Groupe F – Traitement et rééducation des victimes des mines terrestres

12. Les participants ont échangé des informations sur les nouvelles méthodes de traitement des blessés, notamment en ce qui concerne les amputations et les prothèses. Ils ont insisté sur la nécessité de reconnaître les effets psychologiques et sociaux des mines terrestres, ainsi que les conséquences en matière médicale.

13. Ils ont souligné que le traitement médical n'était qu'un remède à court terme et que le meilleur remède était l'interdiction des mines terrestres et l'enlèvement de toutes les mines. Ils ont estimé que tous les blessés devraient avoir accès à un traitement médical et à des prothèses.

Groupe G – Déminage d'urgence : problèmes et solutions

14. Pour tout programme de déminage d'urgence, les participants ont jugé qu'il était indispensable de réagir rapidement et de débloquer sans délai des fonds pour le déminage et la sensibilisation aux mines. Ils ont soutenu l'idée de réserve d'intervention, éventuellement sous forme militaire, afin de permettre le déploiement rapide de démineurs dans les situations d'urgence.

15. Ils ont également souligné que les équipes de déminage d'urgence devaient avoir les moyens de détruire toutes les mines repérées grâce à des véhicules et à une protection adaptés.

Groupe H – Sensibilisation et formation

16. Les participants ont cherché à déterminer les catégories de population qui avaient le plus besoin d'être sensibilisées aux mines et à étudier la manière dont les programmes étaient présentés et exécutés dans les diverses zones de mission de l'ONU, notamment à propos des réfugiés et des personnes déplacées.

17. Ils ont fait remarquer que les programmes de déminage et de sensibilisation contribuaient grandement à l'édification de la paix au niveau des communautés et que les programmes de sensibilisation devaient être adaptés à la situation locale. La sensibilisation devait faire partie intégrante du programme national de déminage, et la dynamique devait être maintenue pendant toute la durée du rapatriement. Ils ont estimé que toutes les écoles de formation au déminage devaient former des instructeurs dans le domaine de la sensibilisation.

Groupe I – Programme intégré de déminage : concept et mise en oeuvre

18. Tout programme intégré de déminage devrait comporter un organe de coordination et une supervision opérationnelle distincte pour les différentes activités. Les participants ont en outre estimé qu'un tel programme devait comporter des priorités choisies avec soin, compte tenu des urgences, du niveau de développement et des ressources.

19. Ils ont reconnu le rôle joué par les ONG, qui ont les moyens d'intervenir rapidement dans les situations d'urgence et d'agir au niveau informel avant la création d'un organe officiel. Les ONG, l'ONU, les autorités gouvernementales et les donateurs devraient tous participer à l'élaboration d'un programme intégré de déminage.

20. Certains participants ont estimé que, pour maintenir dans le temps un programme intégré, il fallait un soutien à long terme de la communauté internationale.

ANNEXE VIII

Déclaration de clôture faite le 7 juillet 1995 par le Président
de la Réunion internationale sur le déminage

1. Je tiens à remercier toutes les délégations, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales qui ont participé à cette réunion internationale pour le soutien vigoureux qu'ils lui ont apporté afin d'assurer son succès. Cette réunion, la première du genre, constitue un jalon dans les efforts déployés par la communauté internationale pour remédier à la crise des mines terrestres.

2. Elle a permis de sensibiliser davantage l'opinion internationale aux différents aspects du problème, de solliciter un soutien politique et financier plus grand pour les activités antimines mises en oeuvre par l'ONU et d'intensifier la coopération internationale dans ce domaine. Nos délibérations ont de nouveau clairement montré que nous ne pourrions nous débarrasser du fléau des mines qu'en abordant le problème sous tous ses aspects et de façon coordonnée.

3. La plupart des 97 gouvernements, 11 organisations intergouvernementales, 16 organismes des Nations Unies et 31 organisations non gouvernementales qui ont participé à la Réunion ont contribué au débat de haut niveau, qui s'est révélé très enrichissant.

4. Le Secrétaire général a ouvert la Réunion avec une déclaration très importante, qui a donné le ton de ce débat. Il a qualifié les mines terrestres d'armes de destruction massive, perverses et sournoises, qui frappent aveuglément les populations civiles et a insisté sur deux domaines où devrait se concentrer l'action internationale :

a) Enrayer la prolifération et l'emploi inconsidéré des mines. À cet égard, il a attiré l'attention sur le processus d'examen de la Convention sur les armes inhumaines (1980) et demandé un moratoire sur les exportations de mines terrestres. Il a lancé un vigoureux appel pour que soient interdits l'emploi, la fabrication et le stockage de ces armes et a mentionné la Convention sur les armes chimiques comme un précédent dont il faudrait s'inspirer;

b) Consacrer des ressources suffisantes à la lutte contre les mines. À cet égard, le Secrétaire général a exhorté tous les États participants à contribuer généreusement au Fonds d'affectation volontaire pour l'assistance au déminage.

5. Les participants au débat de haut niveau ont souligné les questions fondamentales suivantes :

a) Tous ont évoqué le caractère démesuré de la crise mondiale des mines terrestres, qui ne cesse d'empirer, et ont souligné qu'il fallait prendre des mesures urgentes et efficaces pour inverser la tendance. Par sa présence, la petite Somalie, Fadumo, a aidé à prendre la mesure de cette tragédie, tout en

montrant qu'avec une action internationale efficace, on pouvait offrir un espoir aux victimes innocentes de ces armes aveugles;

b) De nombreuses délégations et organisations ont demandé l'interdiction totale des mines terrestres. Certaines ont qualifié cette interdiction de "but ultime", d'"objectif souhaitable" vers lequel il fallait tendre, tandis que d'autres ont estimé qu'elle devait être décidée rapidement;

c) Tous les participants ont jugé que l'examen de la Convention sur les armes inhumaines était une étape décisive pour arrêter la prolifération et l'emploi inconsidéré des mines terrestres. Outre les 50 États qui sont parties à cet instrument, plusieurs autres ont fait savoir qu'ils envisageaient d'y adhérer. La plupart des participants ont estimé que la Convention devrait s'appliquer aux conflits intérieurs. Certaines délégations ont insisté pour qu'elle interdise aussi les mines non équipées de dispositifs d'autodestruction et institue un mécanisme permettant d'en vérifier le respect. Tous les participants ont reconnu qu'il faudrait renforcer les dispositions de la Convention et que celle-ci devrait compter davantage d'adhérents;

d) La plupart des participants ont souligné la nécessité de moratoires sur les exportations. On a noté avec satisfaction que 20 pays avaient décidé un tel moratoire et qu'ils cesseraient de fabriquer ou d'exporter des mines terrestres;

e) Les participants ont estimé qu'il faudrait renforcer la coordination des activités menées par l'ONU dans ce domaine. Ils se sont félicités à cet égard que le Département des affaires humanitaires ait été désigné comme centre de liaison pour toutes les questions relatives aux mines terrestres;

f) Les délégations se sont félicitées du rôle de chef de file joué par l'ONU, qui a instauré le cadre de l'action internationale destinée à remédier au problème. Bon nombre d'entre elles ont estimé qu'il était indispensable de mettre l'accent sur la création de moyens autochtones de déminage pour que les pays touchés puissent remédier au problème à long terme;

g) Le Fonds d'affectation volontaire pour l'assistance au déminage, la Réserve d'intervention des Nations Unies en matière de déminage et la base de données sur les mines terrestres ont été salués comme des outils importants;

h) Les participants ont vivement appuyé le financement des activités antimines et noté avec satisfaction que 85 millions de dollars de contributions avaient déjà été annoncés, dont plus de 20 millions pour le Fonds d'affectation volontaire durant la Réunion. Plusieurs pays ont également déclaré qu'ils comptaient verser prochainement des contributions. Ces ressources permettront à l'ONU de mener des opérations efficaces dans les délais requis;

i) Des contributions à la Réserve d'intervention ont en outre été annoncées pour un montant total d'environ 7 millions de dollars. Elles comprennent la fourniture d'experts, de matériel, de services et d'installations. Les contributions en nature ont joué un rôle important dans les programmes de déminage menés jusqu'à présent, et ce rôle ne fera que grandir grâce à la Réserve d'intervention;

j) De nombreuses délégations ont souligné qu'il fallait mettre au point de nouvelles techniques de déminage. À cette fin, plusieurs pays se sont déclarés prêts à financer des projets de recherche. Bon nombre de délégations des pays touchés ont insisté sur le fait qu'il fallait un matériel de déminage efficace et peu coûteux.

6. Il est évident que nous avons affaire à un problème démesuré. Mais il ne faut jamais oublier que nous pouvons agir et que nous avons d'ailleurs fait beaucoup au cours des dernières années. Des programmes complets de déminage fonctionnent depuis des années en Afghanistan et au Cambodge. Ces programmes, qui sont presque entièrement gérés par du personnel local, ont permis de déminer des centaines de milliers de kilomètres carrés dans des zones hautement prioritaires, afin que la population locale puisse reprendre une vie normale. Chaque mine enlevée aurait pu tuer une personne. Les programmes de sensibilisation et de rééducation aident les victimes à se réinsérer dans la société. Ces activités importantes doivent être poursuivies et élargies. Un grand nombre de pays ne bénéficient toujours pas de l'assistance dont ils ont absolument besoin pour le déminage et les activités qui s'y rapportent.

ANNEXE IX

Liste des documents dont la Réunion était saisie

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
SG/CONF.7/1	3	Ordre du jour provisoire
SG/CONF.7/2	4	Note du Secrétariat sur les efforts internationaux visant à résoudre le problème mondial des mines terrestres non neutralisées
SG/CONF.7/3	6	Note du Secrétariat sur la création d'une réserve d'intervention des Nations Unies pour le déminage
SG/CONF.7/INF.1 et Add.1		Liste provisoire des participants
Document d'information No 1	5 a)	Levés de champs de mines
Document d'information No 2	5 b)	Méthodes actuelles de déminage
Document d'information No 3	5 c)	Formation de démineurs autochtones
Document d'information No 4	5 d)	Gestion des opérations de déminage
Document d'information No 5	5 e)	Innovations technologiques dans les domaines de la détection des mines et des champs de mines et du déminage
Document d'information No 6	5 f)	Traitement et rééducation des victimes des mines terrestres
Document d'information No 7	5 g)	Déminage d'urgence : problèmes et solutions
Document d'information No 8	5 h)	Sensibilisation et formation
Document d'information No 9	5 i)	Programme intégré de déminage : concept et mise en oeuvre
